

Plan de Déplacement Inter Entreprise (PDIE)

Pour venir travailler en presque... la tendance est au Plan de Déplacements Inter Entreprise

Changer ses
habitudes,
c'est gagnant
financièrement !

Libérer du
stationnement
pour
mes clients

Partager sa voiture
et faire des rencontres

A pied
ou en vélo,
je garde
la forme

Eviter les accidents
en laissant le volant...
au conducteur du bus !!

Ne pas subir les bouchons
grâce au métro

Le PDIE répond aux problèmes de stationnement, de circulation et d'accessibilité que rencontrent les commerçants, entreprises et salariés de la presqu'île.

Y participer, c'est bénéficier d'avantages pour les entreprises comme pour les salariés. Entrer dans une démarche PDIE, ce n'est pas refuser l'utilisation de la voiture mais proposer des solutions alternatives de déplacements pour vous et vos salariés.

Vos besoins feront nos solutions !

Le plan en 3 étapes :

1

JUIN : DIAGNOSTIC

Pour connaître vos habitudes, besoins et contraintes de déplacements. Exprimez-vous dès aujourd'hui en participant à l'enquête en ligne sur le site internet de Tendance Presqu'île ! www.tendancepresquile.org

2

SEPTEMBRE : CONCERTATION

Avec les salariés volontaires, dès septembre, nous déterminerons les solutions adaptées à vos besoins et à vos attentes.

3

DECEMBRE : PROPOSITIONS

En décembre, les solutions retenues vous seront présentées et mises à votre disposition.

Tendance Presqu'île

13 rue du griffon 69001 Lyon

04 78 30 02 26

www.tendancepresquile.org

Plus d'informations : cv@tendancepresquile.org

